

Chers dionysiennes et dionysiens, je vous remercie à l'avance d'avoir la patience de lire ce mot jusqu'à la fin malgré sa longueur. Il porte ce mois-ci uniquement sur le **SUIVI SUR LES TRAVAUX À LA MAIRIE**.

Le 12 avril dernier, nous avons tenu le registre afin de permettre aux citoyennes et citoyens de manifester leur désaccord sur l'utilisation des surplus d'emprunt pour réaliser les travaux sur notre hôtel de ville. 195 signatures étaient requises pour obliger la tenue d'un référendum sur le sujet et 262 personnes habiles à voter se sont déplacées pour signer le registre. **Je tiens à remercier toutes ces personnes qui se sont prévaluées de ce privilège démocratique.**

Depuis le début de ce dossier il y a maintenant plus d'un an, le conseil a fait preuve d'une grande transparence et vous a communiqué toutes les informations au fur et à mesure qu'elles étaient disponibles, soit lors des séances publiques du conseil, dans les Dionysiens et lors d'échanges verbaux avec les citoyens. Toutefois, dans les jours qui ont précédés la tenue du registre, **plusieurs informations inexactes et discutables ont circulé, faussant la compréhension de la situation et laissant même croire que l'objectif de la tenue du registre était toute autre que l'objectif visé par votre conseil municipal.** Il y a eu beaucoup de **désinformation** et certains signataires du registre, nous ont mentionné avoir réalisé par la suite s'être fait répéter des inexactitudes et avoir signé le registre croyant que c'était pour voter contre le projet de centre communautaire, contre une hausse de taxes, contre ..., contre..., contre....

Le conseil croit majoritairement que le scénario proposé pour la réalisation des travaux est celui qui est dans le meilleur intérêt des dionysiennes et des dionysiens à long terme et je crois aussi essentiel de vous apporter des rectifications sur certaines affirmations qui ont circulé, soit :

« Un investissement pour rendre notre hôtel de ville, sécuritaire et conforme » : Il a été dit que c'était un gros investissement pour des travaux de rénovation mais ce sont beaucoup plus que de simples rénovations. C'est aussi une importante mise aux normes pour se conformer aux exigences d'un **bâtiment public** en termes de sécurité et de conformité au code du bâtiment du Québec. C'est en plus l'ajout d'équipement permettant de demeurer opérationnel en cas de panne et être ainsi en mesure de maintenir les services à la population en situation d'urgence. C'est de convertir le système de chauffage au gaz naturel afin de réaliser des économies récurrentes de frais de chauffage. Cette somme annoncée prévoit **tous les frais à encourir**, soit les frais de professionnels (architecte et ingénieur), la surveillance de chantier, les imprévus et la portion de taxes non remboursée. Le montant paraît élevé mais nous avons voulu tout inclure plutôt que de présenter seulement les travaux et revenir plus tard avec un dépassement de coût. **Nous avons choisi la transparence et l'honnêteté.**

« Conservation d'un bâtiment patrimonial pour moins cher qu'une nouvelle construction » : Il nous a été reproché de ne pas choisir l'option de construire de nouveaux bureaux municipaux au 560 chemin des Patriotes, ce qui, selon les dires de ces mêmes personnes, ne devrait pas coûter plus que la moitié de la somme prévue pour la rénovation. Ce scénario suggéré ne tient pas compte des coûts de démolition des bâtiments présents sur ce site. Après l'achat du terrain en 2014, une soumission a été obtenue pour démolir et disposer des matériaux contaminés de ces bâtiments et elle s'élevait alors à 135 000\$ à déboursier avant même de faire quoi que ce soit. Cette évaluation de 350 00\$ pour une nouvelle construction est sous-évaluée et n'inclut pas les exigences d'un bâtiment public, l'aménagement du terrain et d'un stationnement. Elle n'inclut pas non plus les frais de professionnels, de surveillance de chantier, d'imprévus et les taxes non remboursées. Dans les différents scénarios envisagés par le conseil en 2016, il y avait aussi le coût de démolition de l'hôtel de ville actuel et de reconstruction d'un nouveau bâtiment public conforme et de même dimension sur le même site qu'actuellement, le tout avait été évalué à plus d'un million de dollars. Il nous apparaît évident que les personnes qui ont avancé cette somme n'ont pas obtenu une soumission **complète en bonne et due forme de professionnels** car si c'était le cas, en bons citoyens responsables, nous espérons qu'ils nous l'auraient communiquée.

« Réalisation des travaux sans aucune augmentation sur les comptes de taxes » : Il a été mentionné par plusieurs que ces travaux entraîneraient une augmentation de taxes. Nous avons dit à plusieurs reprises que le projet tel que proposé n'entraînerait pas d'augmentation de taxes. L'objectif proposé était d'utiliser le surplus disponibles des emprunts qui actuellement dort dans notre compte de banque. **Ce surplus non utilisé de 527 546\$, nous coûte plus de 13 500\$ d'intérêt par année et les 3 emprunts qui totalisent la somme de 527 546\$ sont déjà**

sur nos comptes de taxes depuis 2006 pour une partie et depuis 2010 pour une autre. Est-ce faire preuve d'une bonne gestion de fonds publics que de payer 13 500\$ d'intérêts annuellement sur des sommes qui dorment dans notre compte de banque? C'est pour ça que nous croyons, qu'il est beaucoup plus responsable d'utiliser ces surplus pour ces travaux, plutôt que de faire un nouvel emprunt qui lui, aurait un effet direct sur les comptes de taxes.

« Réalisation des travaux rapidement avant que l'état du bâtiment ne se détériore plus et augmente la facture à payer »: Selon certains, nous devrions mettre un peu d'argent de côté chaque année et au bout de quelques années faire les rénovations requises et en faire une Maison de la culture. Il nous faudra compter combien d'années pour économiser les sommes nécessaires? 3, 4, 5 ans voir plus, durant lesquels le bâtiment continuera à se détériorer et nécessitera plus de travaux à un coût plus élevé? En attendant, nous faisons quoi avec l'hôtel de ville? Nous le laissons dépérir jusqu'à ce qu'on économise assez d'argent sachant que la somme requise dort dans notre compte de banque? Devrait-on attendre qu'un accident arrive ou que nous soyons forcés de le condamner? Avant d'affirmer que le bâtiment pourrait servir de Maison de la culture, il faudrait évaluer les coûts de transformation de l'hôtel de ville pour qu'il puisse répondre à cette nouvelle vocation qui en ferait toujours un bâtiment public avec les exigences que ça implique. Il faudrait aussi se poser la question : **Est-ce que Saint-Denis a besoin d'une Maison de la culture seule dans un bâtiment alors que nous avons déposé une demande de subvention en début d'année pour un projet de construction d'un centre communautaire qui répondrait aussi à cette vocation? Avant de penser à multiplier les bâtiments municipaux, il faut se demander si la municipalité a les moyens financiers pour tous les entretenir?** On n'en a un bel exemple actuellement avec la situation de notre hôtel de ville qui n'a pas été entretenu suffisamment.

«Utilisation d'un processus d'appel d'offres conforme aux lois et aux exigences gouvernementales »: Il a été mentionné que nous devrions privilégier des critères et valeurs qui nous permettraient d'attribuer des contrats en favorisant davantage les entrepreneurs locaux plutôt que le plus bas soumissionnaire. Dans le milieu municipal, il y a la gestion « avant *Commission Charbonneau* » et la gestion « après *Commission Charbonneau* ». Cette commission a fait la une des nouvelles pendant quatre longues années et a mis en lumière de nombreuses malversations et pratiques de favoritisme dans plusieurs villes et municipalités de la province pour l'attribution de contrats publics dans l'industrie de la construction. Le gouvernement a aussi mis en place l'Unité permanente Anticorruption (UPAC) pour s'assurer du respect des règles qui sont en vigueur depuis le début des années 2000 sur l'octroi et la gestion de ces contrats. **Ces règles nous ne pouvons les ignorer et nous devons les respecter.** Les entrepreneurs locaux peuvent au même titre que tous ceux de l'extérieur de St-Denis, déposer leur offre de service suite aux appels d'offres publics et dans ce processus, c'est le plus bas soumissionnaire qui se voit attribuer le contrat qu'il soit de St-Denis ou d'ailleurs. **Cette obligation assure la meilleure gestion des fonds publics et ouvrent la porte aux entrepreneurs à pouvoir accéder à des contrats également en dehors de leur localité.**

« Un hôtel de ville à l'image de l'un des plus beaux villages du Québec »: Il a également été mentionné que c'était un très gros investissement pour un bâtiment qui abrite une poignée de gens. Ce n'est pas seulement le nombre de personne qui y travaillent qui doit influencer l'investissement à faire dans ce bâtiment patrimonial. Au départ c'est cette poignée de gens qui assure les services à la population et qui contribue au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Ce bâtiment devrait être celui dont nous devrions être le plus fier. Il devrait être **sécuritaire, impeccable et surtout exemplaire.** Il devrait être l'image que les Dionysiens veulent montrer de leur municipalité et démontrer la volonté des élus à préserver leur patrimoine bâti. Ce patrimoine est l'un des éléments importants qui fait de Saint-Denis-sur-Richelieu l'un des plus beaux villages du Québec, appellation que nous affichons fièrement depuis 2006. Un hôtel de ville négligé et dans un état de dégradation envoie un message négatif tant aux citoyens qu'aux visiteurs. **Pouvons-nous être fiers de son état actuel? Nous ne le croyons pas...**

Le conseil municipal est aujourd'hui l'héritier d'un bâtiment de 1840 acheté sans avoir fait réaliser d'expertise sur son état. Un bâtiment dans lequel il y a eu peu d'investissement et d'entretien depuis son achat il y aura bientôt 20 ans, à part : la toiture et l'ajout de lucarnes vers l'année 2000; la peinture extérieure vers 2004-2005 (fait en échange de l'un des vieux camions de pompiers); l'aménagement de la salle du deuxième étage pour y loger la bibliothèque en 2008, l'installation d'un plancher flottant dans certains espaces du bâtiment en 2014 et la peinture intérieure.

Je tiens à préciser que, quoique certains en disent, nous nous sommes montrés des plus responsables et soucieux d'une bonne gestion des fonds publics dans le traitement de ce dossier. Le conseil a demandé deux expertises d'architecte et d'ingénieur pour connaître l'état du bâtiment dans son ensemble et l'ampleur des travaux à réaliser et il a choisi de faire appel à des professionnels afin de se donner des garanties pour protéger ses investissements.

La démarche que nous avons privilégiée comportait je le répète à la fin des travaux, un plan d'entretien afin de prévoir dans nos futurs budgets les interventions d'entretien nécessaires. Toutes les propriétés appartenant à la municipalité, que ce soit les immeubles, les terrains, les monuments, les parcs, les équipements, les entrepôts et les routes doivent avoir un plan d'entretien annuel suivi rigoureusement et budgété annuellement. C'est ce qu'on appelle une gestion responsable et c'est notre volonté de nous en doter pour en assurer la survie et protéger les investissements de la municipalité dans chacun d'eux. Nous avons la préoccupation de nos acquis. C'est bien beau de vouloir mettre en place de nouveaux projets et de nouvelles infrastructures mais il ne faut pas s'y lancer tête baissée à toute vitesse sans bien s'assurer avant d'avoir les moyens financiers et physiques de les entretenir pour les décennies à venir.

EN TERMINANT J'AJOUTE QUE LA RÉALISATION DE CES DEUX EXPERTISES OFFICIALE L'ÉTAT DE NOTRE HÔTEL DE VILLE ET FAIT EN SORTE QU'IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE L'IGNORER. LE CONSEIL MUNICIPAL DEVIENT DONC RESPONSABLE DE TOUS ACCIDENTS OU INCIDENTS QUI POURRAIENT SURVENIR DANS LE FUTUR. UNE TELLE ÉVENTUALITÉ POURRAIT COÛTER BEAUCOUP PLUS CHER À LA MUNICIPALITÉ QUE LA SOMME NÉCESSAIRE AUJOURD'HUI POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

Tout ceci étant dit, nous allons continuer à être à l'écoute de vos préoccupations et nous tiendrons bien entendu compte de la position recueillie lors de la tenue du registre du 12 avril dernier. Le conseil va maintenant se pencher sur la suite à donner à ce dossier. Sachez déjà que nous n'avons pas beaucoup de solutions cachées dans le fonds de nos poches et **je vous assure que notre ultime objectif est toujours ce qu'il y a de mieux à long terme pour l'intérêt des dionysiennes et des dionysiens.**

Je remercie grandement ceux et celles qui ont pris le temps de lire cette longue communication mais elle nous apparaissait essentielle et je tiens à vous dire de ne jamais hésiter à venir au bureau municipal ou aux séances publiques du conseil pour nous poser directement vos questions qui sont toutes légitimes. Nous sommes là pour y répondre et pour vous donner l'information juste et à jour sur les dossiers. Il n'y a rien de pire que les informations répétées de personne en personne qui deviennent souvent faussées à la fin et teintées d'une interprétation bien personnelle.

Merci et profitez bien de ce beau temps qui est maintenant à nos portes.

Ginette Thibault, mairesse de Saint-Denis-sur-Richelieu